



Fonctionnement 2023/2024 pour les mercredis loisirs de : Amance, Dommartin-sous-Amance, Laître-sous-Amance, Agincourt, Bouxières-aux-Chênes et Eulmont

Chers parents d'élèves,

Le SIS du Grand Couronné et les communes d'Eulmont et de Bouxières-aux-Chênes organisent un service d'accueil des enfants. Il a lieu sur le site de l'école du Pain de Sucre à Agincourt, est encadré par des animateurs et animatrices des services périscolaires d'Eulmont, du SIS du Grand Couronné et de Bouxières-aux-Chênes, et dirigé par Laura Gabriel, l'actuelle directrice à Eulmont.

L'équipe d'animation travaille déjà activement à l'accueil de vos enfants et les programmes d'activités vous seront proposés avant chaque période.

Cet accueil de loisirs s'appuiera sur les principes suivants :

- répondre à toutes les exigences de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour faire partie du contrat enfance jeunesse du territoire et maintenir un partenariat avec la CAF
- proposer des temps d'animation
- adapter les temps d'animation à l'âge et aux besoins de l'enfant
- organiser des temps de réunion et de préparation assurant une cohérence de projet
- initier une collaboration avec les associations des villages, les parents d'élèves et les habitants désireux d'apporter leurs savoirs
- créer des liens entre les enfants des différents villages.
- investir régulièrement dans du matériel pédagogique adapté à l'accueil des enfants

(Pour toutes informations complémentaires, contacter la mairie d'Eulmont, de Bouxières-aux-Chênes ou le SIS du Grand Couronné)

Horaires :

Horaires	Organisation
7h30 – 9h00	Accueil échelonné (si besoin, petit déjeuner tiré du sac)
9h00 – 12h00	Activités (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
12h00	Départs et arrivées des enfants
12h00 – 13h30	Pause méridienne (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
13h30 – 14h00	Départs et arrivées échelonnés des enfants
14h00 – 17h00	Activités (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
17h00 – 18h30	Départ échelonné

Inscription :

Dossier d'inscription :

Le dossier est à compléter et à retourner auprès des services périscolaires d'Eulmont ou à la mairie d'Eulmont. Tout enfant non inscrit ne pourra en aucun cas être accueilli. L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et validé par nos soins. L'inscription des enfants issus des communes organisatrices est prioritaire.

Documents à fournir : **Avant le 16 juin pour la rentrée de Septembre**

Eulmont:

- La **fiche d'inscription mercredi** jointe pour l'année 2023-2024 à **remplir pour toute inscription**.
- **Pour les enfants inscrits en périscolaire**: aucun autre document n'est demandé.
- **Pour les enfants qui ne seraient pas inscrits aux services périscolaires d'Eulmont** : merci de demander un dossier complet.

Bouxière-aux-chênes et Agincourt : (les modalités d'inscriptions étant différentes merci de faire le dossier complet.)

- La **fiche d'inscription mercredi** jointe pour l'année 2023-2024.
- La **fiche renseignement famille**, dûment complétée et signée.
- La **fiche renseignements enfant** dûment complétée.
- La photocopie des **vaccins** du carnet de santé avec le nom de l'enfant, pour une nouvelle inscription et les CE1.
- Une copie de l'**attestation d'assurance** de l'enfant.
- Pour tous traitements médicaux : joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Une permanence d'information a lieu **vendredi 9 juin** au centre polyvalent d'Eulmont

Les plannings d'inscription des enfants :

- Pour des **besoins réguliers** chaque mercredi sur l'année, remplir le **planning annuel 2023 /2024** dans le dossier d'inscription.
- Pour des **besoins qui varient**, remplir la **fiche d'inscription** avant chaque période.
- Pour les **changements**, les communiquer au plus tard le mercredi de la semaine A pour la semaine B.

- Les fiches d'inscription sont communiquées aux familles avant les vacances scolaires par One.
- Vous pouvez communiquer les inscriptions : par mail eulmont-periscolaire@orange.fr, sur [One](#), ou sur le lieu d'accueil (école du Pain de Sucre à Agincourt).
- Pour les urgences contacter uniquement la directrice au 06.83.09.52.57.
- **Pour des raisons d'organisation, de commande de repas, et de respect des taux d'encadrement réglementaires, nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions hors délais.**

Modalités d'accueil :

- ↪ L'accueil s'effectue au périscolaire d'Agincourt à l'école du Pain de Sucre.
- ↪ Pour l'ensemble de l'accueil :
L'enfant est repris par ses parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux et indiquée sur le formulaire d'inscription. Une pièce d'identité pourra être demandée pour récupérer l'enfant.
Les enfants ne pourront pas partir seuls, ou avec un mineur (Voir au cas par cas en fonction de besoins particuliers).
- ↪ Le goûter n'est pas fourni par le service, il reste à la charge des familles.
- ↪ Aucun médicament ne sera administré aux enfants sauf sur ordonnance médicale.

Tarifs

Période	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée complète
Participation des familles quotient familial ≤ 750	9	13	20
Participation des familles quotient familial : $750\text{€} < \text{QF} \leq 1100\text{€}$	10	14	22
Participation des familles quotient familial $1100\text{€} < \text{QF} \leq 1500\text{€}$	11	15	24
Participation des familles quotient familial $> 1500\text{€}$ ou hors régime général	12	16	26
Tarifs familles extérieures	Majoration de 10% aux familles extérieures aux communes organisatrices dont les enfants ne sont pas inscrits dans les écoles d'Agincourt, d'Eulmont et de Bouxières-aux-Chênes		

Pour les familles percevant les aides au temps libre, solliciter les services de la CAF pour des aides complémentaires.

Facturation :

- ↪ La facturation est établie mensuellement, vous recevrez un titre de recette de la Trésorerie Nancy municipal.
- ↪ Toute absence hors délais, non communiquée le mercredi de la semaine A pour la semaine B (hors vacances et jours fériés) sera à la charge de la famille.
- ↪ En cas d'absence non prévisible (maladie, accident, cas de force majeure...) prévenue par téléphone à la directrice : 06.83.09.52.57, le service ne sera pas facturé aux familles. Toute absence non prévenue et non justifiée sera à la charge des familles.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

Mme Laura GABRIEL : directrice du périscolaire tél : 06.83.09.52.57
Mme Floriane GILLMETT : directrice adjointe

Mairie d'EULMONT rue du château 54690 Eulmont

Bureau du SIS et école du Pain de Sucre : chemin des cossons 54770 Agincourt

Mail : eulmont-periscolaire@orange.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de la mairie d'EULMONT.